

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2024

-----	Le 22 février 2024 , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 16 février 2024, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :
-----	Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, M. GILLE Martial, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc.
Nombre de Conseillers	
En exercice :	27
Présent(s) :	19
Votants :	26
-----	Formant la majorité des membres en exercice
-----	Excusés : CHAPUS Josiane donne pouvoir à BOULIEU Anne-Marie, JOUBERT Marie-Josèphe donne pouvoir à ROGNARD Evelyne, PUYJALINET Eric donne pouvoir à GIRARDOT Clément, SOTTET Jean Dominique donne pouvoir à FAVETTA Evelyne, LAZE Gaelle donne pouvoir à BARRAULT Claire, DENIS Pascale donne pouvoir à GAUQUELIN Françoise, SOLARI Charles donne pouvoir à ROTHEA Céline.
-----	Absent : Mme BRET-VITTOZ Monique.
-----	Secrétaire : M GAUFRETEAU Philippe.

N°10-2024 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1er février 2024

Annexe n°1 – PV du CM du 01/02/2024

Rapporteur : Mme le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1er février 2024**

N°11-2024 – Débat d'orientations budgétaires 2024

Annexe n°2 - Rapport d'orientations budgétaires

Annexe n°2b – Synthèse du ROB

Rapporteur : M. Guillaume LEVEQUE

Vu les arbitrages issus de la commission finances du mardi 13 février 2024.

La loi du 6 février 1992 portant administration territoriale de la République (loi ATR) a institué le principe d'un débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif, disposition inscrite à l'article L 2312-1 du code général des collectivités locales (CGCT).

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, dans son article 107 intitulé « Renforcement de la transparence financière des collectivités territoriales » vient modifier l'article L2312-1 du CGCT sur les règles relatives au débat d'orientation budgétaire.

Il précise notamment qu'un rapport retraçant les informations financières essentielles de la collectivité, soit présenté aux conseillers communautaires lors du D.O.B., qu'il fasse l'objet d'une

délibération spécifique et que ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) soit joint au prochain budget primitif et annexé par la suite au futur compte administratif.

Monsieur Lévêque présentera les principales orientations qui vont présider à l'élaboration du budget 2024.

Débat : M LEVEQUE développe le support de présentation joint en annexe, avec les principaux points :

- une situation financière saine au 31/12/2023, grâce un fonds de roulement favorable pour accompagner les investissements en 2024 ;
- mais des tendances qui se dégradent assez rapidement, avec des courbes qui se rapprochent fortement entre les dépenses et recettes de fonctionnement. Or, plus ces courbes se rapprochent, moins le virement dégagé au bénéfice des investissements est important.

Ce rapprochement s'explique par :

- une augmentation constante des dépenses (entre +12 et +13 % d'évolution des charges à caractère général = les dépenses courantes de tous les services avec notamment + 100 000 € d'énergie en 2024 ; des charges de personnel ou encore des charges de gestion courantes = principalement dotations aux associations et aux syndicats intercommunaux). A noter que 40% de ces charges de caractère général sont contraintes.
- une diminution des recettes (gels des dotations, baisse des « droits de mutations à titre onéreux »...).

Ainsi, ce sont près de 240 000 € qui « disparaissent » en 2024 entre la hausse de l'énergie et la baisse de certaines recettes. Sur l'investissement, le taux de réalisation de 55%.

P. GAUFRETEAU : « Pourquoi sommes-nous que sur 55% de réalisation ? »

G. LEVEQUE : « D'une part parce car nous étions encore sous l'ancien modèle comptable, où nous engagions l'intégralité du montant des grosses opérations, comme l'école maternelle où l'on mettait chaque année 6 M€ au budget. Mais désormais, avec la M57, on pourra adapter en n'affichant que le montant de la dépense susceptible d'être exécutée dans l'année. On aura donc des taux de réalisation plus proches de la réalité. Sur les charges de personnel, l'enjeu est de ne pas créer de nouveaux postes jusqu'à la fin du mandat »

F GAUQUELIN : « Bien sûr, on recrutera quand il faudra remplacer poste à poste ou pour renforcer l'animation en fonction des besoins d'encadrement ».

P. GAUFRETEAU : « Qui réalise les audits des structures enfances ? »

G LEVEQUE : « C'est la CAF qui mène des contrôles, à voir dans quelle mesure il faudrait doubler d'autres actions ? »

C. ROTHEA : « Outre les audits réguliers, la CAF mène également des contrôles intégraux, en lien avec l'URSAFF ».

G. LEVEQUE : « Globalement, on va demander aussi aux associations de participer à l'effort collectif ».

G. LEVEQUE « Plusieurs pistes sur les recettes : augmentation des droits de place des marchés, tarification des services, location de salles... »

F. GAUQUELIN « Sur la location de salle, il faut que l'on soit attentif, car il y a parfois des abus et notamment du tapage nocturne, nous avons donc réduit le nombre de locations ». AM BOULIEU « Les riverains s'installent à proximité en connaissance de cause, il faut aussi que chacun s'adapte ». F GAUQUELIN : « La problématique, ce sont les incivilités ».

C. ROTHEA : « Sur le périscolaire, pour plus d'équité et casser les « effets de seuils » importants selon le Quotient Familial, on travaille actuellement sur une nouvelle tarification adossée à une progression linéaire ».

G. LEVEQUE : « Nous aurons une recette exceptionnelle, liée au loyer exceptionnel de la centrale solaire, en contrepartie d'une participation en investissement au capital. En parallèle, les projets d'investissements sont importants : près de 7 M€ jusqu'à la fin du mandat, dont près de 2 M€ restent à financer. Cela va questionner : les recherches de subventions, le phasage avec le report de certaines opérations, un éventuel emprunt...ce dernier point nécessitant des « bons indicateurs » concernant la section de fonctionnement, ce qui ne se profile pas à ce stade au regard de la dégradation rapide de notre épargne ».

C LE FLEM : « Quelle est la durée de nos emprunts en cours ? ». G LEVEQUE : « Ils ont été contractés à la fin du mandat précédent, nous sommes donc encore sur des engagements d'une quinzaine d'années. » B. FOURNIER MOTTET : « Les taux étaient intéressants ? » G LEVEQUE : « Oui nous étions autour d'1% et nous arrivions au terme de tous nos précédents emprunts ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-PREND acte du rapport d'orientation budgétaire (ROB), ci annexé, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB) du budget 2024.

N°12-2024 – Actualisation du programme Salle Saint Jean / Anneau historique

Rapporteur : M. Jean Marc BUGNET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°26-2021 du 6 mai 2021 et n°26-2022 du 12 mai 2022 arrêtant les programmes pluriannuels de travaux et demandes de subventions d'équipement,

Vu la programmation pluriannuelle d'investissements, présentée lors des rapports d'orientations budgétaires,

M. BUGNET expose que la réponse aux différentes dotations et appels à projets suppose une délibération préalable pour autoriser Mme le Maire à solliciter les différents financeurs.

S'agissant spécifiquement de la salle Saint Jean, dans le cadre du projet de l'anneau historique, et au regard notamment des problématiques inflationnistes sur les matériaux, le coût prévisionnel de ce programme subit une hausse sensible.

Ainsi, lors de la dernière actualisation votée en date du 12 mai 2022, le montant estimatif était de 703 551 € HT travaux et MOE comprise (657 720 € part travaux), auquel s'ajoute 150 000 € de charge foncière.

Des actualisations ont été réalisées sur la base du retour de consultation des marchés de travaux de réhabilitation (DCE2) menée par RHONE HABITAT-2 FLEUVES (ex-OPAC DU RHONE).

Le coût estimatif à jour est désormais le suivant, en incluant la part foncière :

- Charge foncière : 157 639 € HT
- Travaux : 837 912 € HT (+ 30% par rapport à l'estimation 2022) en intégrant aléa et la quote part de travaux en commun. Cette hausse est liée autant à une évolution des coûts matériaux qu'aux adaptations techniques sollicitées.
- Frais d'honoraires : 134 799 € en incluant toutes les charges connexes (moe, OPC, quote part frais de la maîtrise d'ouvrage déléguée)

Détail :

VIR SALLE COMMUNALE	
	Montant €HT
TRAVAUX	
CONSTRUCTION	774 875 €
TRAVAUX COMMUNS (bassin E.P., transfo, silo)	8 980 €
ALEAS (7%)	54 057 €
TOTAL HT	837 912 €
HONORAIRES	
MAITRE D'ŒUVRE	45 382 €
MAITRE D'ŒUVRE avenant 5%	3 487 €
OPCu	3 152 €
OPC	2 850 €
SPS	1 018 €
CT	6 224 €
ASSURANCE DO	9 426 €
MAITRISE D'OUVRAGE	53 921 €
DIAG + FAISA	1 831 €
JURIDIQUE (référé, et fais divers)	7 508 €
TOTAL HT	134 799 €
FRAIS DIVERS	
Annonces légales / Communication / Panneaux chantiers	2 000 €
TOTAL HT	2 000 €
CHARGE FONCIERE	
Acquisition terrain + fais	134 272 €
TAXE D'AMENAGEMENT	15 000 €
TAXE S PRE	1 377 €
GEOTECHNICIEN	2 340 €
CONCESSIONNAIRES	2 000 €
GEOMETRE	2 650 €
TOTAL HT	157 639 €
TOTAL HT OPERATION	1 132 350 €

Le montant se porte désormais à **1 132 350 €**

Il est donc nécessaire d'actualiser le plan de financement et d'autoriser Mme le Maire à solliciter des aides complémentaires :

- VILLE DE MILLERY / fonds propres : 377 932 € HT soit 33,43 %
- ETAT / DETR : 204 250 € HT notifiés par arrêté n°2021-217 du 26/08/2021 soit 25,13%
- REGION / CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA CCVG : 213 000 € HT pré-notifiés en date du 10/04/2023 soit 26,21 %
- FONDS EUROPEEN / CONTRAT FEDER : 335 168 € HT, soit 29,65%.

Pour finaliser le montage des dossiers de soutien de la Région mais également des fonds européens, dont le dépôt doit coïncider avec la connaissance des montants de travaux définitifs, il est donc nécessaire de valider le programme et le plan de financement.

A titre indicatif, le nouveau rétroplanning est le suivant :

- Notification marchés de travaux : printemps 2024
- Démarrage de l'opération : mai 2024
- Livraison : T4 2025-T1 2026

Débat : JM. BUGNET : « En termes de surface, outre la salle principale, de 85 m², il y a différentes autres pièces, permettant de porter le total à environ 300 m². Les montants de travaux regroupent différents aspects : on parle de tout ce qui est enveloppe c'est à dire enveloppe bâtiment existant, la reprise des menuiseries bien sûr et puis les façades de notre partie et les toitures. Tout sera « inclus », il ne restera qu'à mettre les tables et les chaises. A noter qu'il y a également la quote part pour le bassin d'eau pluviale de rejet : la récupération des eaux pluviales pour arroser et pour les WC. Le but de cette délibération est de permettre de finaliser le montage des dossiers de soutien de la région mais également des fonds européens dont le dépôt doit coïncider avec la connaissance des montants, des travaux définitifs. »

AM BOULIEU : « Cette salle sera-t-elle également mise à la location ? ».

F. GAUQUELIN : « La priorité est de développer l'intergénérationnel, il pourra y avoir des événements à la journée, mais pas en soirée. ».

P GAUFRETEAU : « La part d'aléa à 7% n'est est pas trop juste ? ».

JM BUGNET : « On est à un stade où le projet est suffisamment avancé pour que le montant puisse être arrêté de manière précise. Cet aléa doit aussi permettre de couvrir la révision annuelle de la base tarifaire, l'indice BT 01, qui est ajusté chaque année. ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'actualisation du programme « Salle Simon Saint-Jean » pour porter son enveloppe financière à 1 132 350 € HT,
- **D'APPROUVER** le plan de financement et d'arrêter les modalités de financement de ce programme,
- **D'AUTORISER** Madame le maire à solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour une subvention d'un montant de 213 000 € au titre du contrat de territoire de la CCVG,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter auprès du fonds européen FEDER une subvention la plus élevée possible pour l'exercice 2024 et suivants en fonction des modalités de prise en charge de ces dossiers ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toute conventions et arrêtés attributifs nécessaires au versement par les financeurs de ces différentes subventions,
- **D'INDIQUER** qu'il n'y a à ce jour pas de commencement de ces différents programmes de travaux.

N°13-2024 – Cessions des parcelles cadastrées AV25, AV28 et AV29 – Périmètre centrale solaire

Rapporteur : Mme le Maire

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°08-2024 du 1^{er} février 2024, autorisant le transfert dans le domaine privé communal des propriétés sans maître AV 25, AV28 et AV29,

Dans le cadre des mouvements fonciers relatifs au projet de centrale solaire, le Conseil Municipal approuvé, par une délibération datée du 1er février 2024, la procédure de bien sans maître et le transfert dans le domaine privé communal des parcelles cadastrées AV n°25 (2147 m²), AV n°28 (2821 m²) et AV n°29 (592 m²), anciennement cadastrées E51, E65, E66 et E69 (cf plan de localisation ci-dessous).



Dans le cadre des accords fonciers auprès des syndicats des eaux, la commune assure la maîtrise de l'équivalent de 20% des emprises foncières portées par des entités publiques, soit 31 203 m².

Cela correspond également à la quote-part de l'actionariat public au sein de la CS MILLERY. Ces 20% sont déjà maîtrisés à travers les acquisitions réalisées en juillet dernier, suite à l'accord du conseil en date du 22 septembre 2022. Pour que cette maîtrise foncière soit cohérente en termes d'emprise, la mairie maîtrise ainsi toute une partie sud-est et les syndicats des eaux la partie centrale et la partie nord.

Seule la commune étant autorisée à prescrire une procédure de « bien sans maître », située sur la partie nord des anciennes carrières, soldée avec la délibération du 1er février dernier, il est désormais proposé de céder au bénéfice des syndicats des eaux cette emprise de 5 560 m².

Pour ce faire, le pôle d'évaluation domaniale a été saisi afin de réaliser une estimation de la valeur vénale de ces terrains. Dans un avis daté du 7 février 2024 (ref DS : 15872150), le service du Domaine a estimé à 2780€ la valeur de l'ensemble de ces parcelles soit 0,50€/m².

Or, dans le cadre du montage du projet de centrale solaire et compte tenu de l'historique de ce dossier, les différents acteurs, syndicats et Commune, s'étaient entendus sur une cession à l'euro symbolique (1€). En effet, en 2013, ces parcelles auraient dû être intégrées à la rétrocession à l'euro symbolique des terrains de la société LAFARGE aux Syndicats SIDESOL et SIDEMIMO.

Or, nous avons pu voir, à travers la procédure de bien sans maître qu'une erreur avait été commise sur ces parcelles qui avaient été oubliées parmi la liste des actifs de la société. Il s'agit ainsi d'une régularisation d'une erreur antérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER la cession à l'euro symbolique (1€) des parcelles cadastrées AV n°25 (2147 m²), AV n°28 (2821 m²) et AV n°29 (592 m²) au profit des syndicats des eaux SIDESOL et du SIDEMIMO;**
- **D'APPROUVER la dérogation de l'estimation réalisée par le pôle d'évaluation domaniale justifiée par une régularisation d'une cession antérieure d'actifs oubliés dans le cadre de la procédure de dissolution du syndicat de carrières, et des équilibres opérationnels du projet de centrale solaire au sol,**
- **D'AUTORISER Mme le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et d'engager toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;**

Questions diverses

➤ **Cérémonie du 19 mars**

Madame le Maire rappelle la tenue de la cérémonie de commémoration du 19 mars qui se tiendra au cimetière à partir de 18h15, suivie d'un pot à l'espace rencontre.

➤ **Nettoyage de printemps**

Mme le Maire indique que le prochain nettoyage de printemps se tiendra le samedi 16 mars à partir de 9h à l'espace rencontre.

➤ **Restaurant scolaire**

M FOURNIER MOTTET s'interroge par rapport à la nouvelle application de NEWREST permettant de consulter les menus. Normalement, 2 produits bio par jour sont prévus en moyenne, or, on ne voit pas les pictogrammes sur les menus. Mme le Maire confirme que ce point sera vérifié auprès de NEWREST puisqu'il y a bien 2 composantes bio en moyenne par jour qui sont réalisées. Il s'agit sans doute d'un problème d'affichage.

➤ **Travaux de voirie**

M CASTELLANO : « Au niveau de la rue Bourchanin, on a fini les travaux des réseaux humides. Les enrobés ont été repris hier mercredi 21. Les trottoirs seront repris la semaine prochaine pour que le massif puisse être remis en place.

Actuellement, le chantier est en train de remonter la Rue de Bliesbruck, jusqu'au BACCHUS.

Pour l'avenue G FABRE, le chantier arrive au niveau de l'avenue du Sentier. RAMPA a été obligé de mettre en place d'importants moyens suite à la découverte d'une galerie souterraine, pour pouvoir la préserver et passer autour. Le collecteur est obligé de descendre à 4,5 m.

Pour la grande rue, des travaux de désamiantage sont programmés pour les vacances de Pâques. La préparation de chantier débutera autour du 8 avril, pour un total de près de 4 semaines de chantier. C'est la première fois que des opérations de désamiantage de chaussée seront organisées sur une commune de la CCVG. Réunion publique prévue le 11 mars à 19h, avec la CCVG. Une réunion spécifique aura lieu avec la directrice d'école le 27 mars.

Pour l'avenue Saint Jean, il est enfin prévu une petite intervention sur le mercredi 28 et le jeudi 29 pour une reprise de canalisation avec « chemisage » du réseau existant. Le principe est « d'enfiler » une sorte de chaussette à l'intérieur de 8 mm d'épaisseur qui gonfle et qui vient faire l'enveloppe du réseau.

➤ **Commission Mill Nature**

M. FOURNIER MOTTET indique que la soirée « à la découverte des chouettes » a eu beaucoup de succès avec une cinquantaine de participants.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX 2024 :

- Jeudi 21 mars
- Jeudi 23 mai
- Jeudi 4 juillet
- Jeudi 26 septembre
- Jeudi 24 octobre
- Jeudi 19 décembre

Clôture de séance à 21h30

Fait à Millery, le 23/02/2024

Le Maire,

Françoise GAUQUELIN



Le secrétaire de séance

Philippe GAUFRETEAU

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.